REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1453

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) du 27 juin au 2 septembre 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1453

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) du 27 juin au 2 septembre 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La crise sanitaire de la Covid-19 a souligné l'intérêt de renforcer l'offre d'animations tout au long de l'été en direction des habitants des quartiers inscrits en politique de la ville, notamment, tenant compte de départs en vacances estivales moins fréquents que dans d'autres territoires.

1° - Le dispositif

La Métropole, en collaboration avec les communes et l'État, a mis en place en urgence, au printemps 2020, au sortir du premier confinement, 2 dispositifs : Tous en vacances dans la Métropole et Culture au balcon, ainsi que le renforcement du dispositif historique Métropole vacances sportives porté par la direction des sports. Ils consistaient à compléter les offres d'activités à destination des habitants durant les mois de juillet et août en apportant :

- un soutien financier à des associations proposant des animations pour couvrir des charges visant à renforcer leurs projets ou en développer de nouveaux sur la période d'été, en partenariat avec les communes, à destination des publics en QPV/QVA,

- un soutien à des structures associatives qui ont pour objet, la création, la diffusion ou la pratique et la médiation d'œuvres de tous secteurs culturels, impliquant nécessairement l'intervention de professionnels rémunérés et déployant leur action en cœur de quartier politique de la ville,

- la possibilité d'ouvrir un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans les collèges afin de compléter les animations déployées par les opérateurs, en lien avec les communes,

- la possibilité d'ouverture de collèges pour accueillir des animations portées par des associations s'intégrant dans le programme d'animation de l'été travaillé par les communes.

En 2021, la reconduction du dispositif sous le nom de Métropole quartiers d'été, incluant le dispositif Culture au balcon, a rencontré un grand succès. Il comportait 2 volets exposés ci-après :

- des actions culturelles à destination des structures associatives artistiques : soutien à des événements artistiques en plein air en pieds d'immeuble, impliquant nécessairement l'intervention de professionnels rémunérés afin de soutenir le milieu culturel,

- des animations et l'ouverture d'accueil de mineurs en centre de loisirs (AMCL) organisées dans les territoires en QPV/QVA ou en frange et portées par des associations de terrain, se déroulant dans des locaux associatifs, locaux municipaux, espaces publics, etc. Pour faciliter le déploiement d'animations et l'organisation d'AMCL, la Métropole a mis à disposition de la Fédération Léo Lagrange, pour son action Collège ouvert 2021, les collèges Lucie Aubrac à Givors et Elsa Triolet à Vénissieux.

L'attention de la Métropole s'est portée prioritairement sur des actions qui servaient la transition écologique et le vivre ensemble, les projets collectifs impliquant les habitants et ceux permettant une découverte du quartier, de la Métropole, favorisant l'ouverture à l'autre et au monde.

2° - Le bilan

Les bilans des 2 premières années confirment le besoin réel d'animations dans ces quartiers durant l'été. Ce dispositif est plébiscité par les habitants et les structures qui les portent.

	2020	2021
	7 semaines	9 semaines
	15 communes 7 collèges pour le dispositif collège ouvert	27 communes Grand Parc de Miribel Jonage 2 collèges pour le dispositif collège ouvert
participants	43 588	44 322
personnes différentes	6 919	17 785
associations	39	88
projets/activités	/	101
½ journées	/	2 148
Total des subventions	**657 628 €**	**741 178 €**

L'activité collège ouvert rencontre des difficultés de mobilisation des collégiens qui n'ont pas forcément envie de retourner au collège durant les vacances. De plus, la responsabilité totale de ces établissements recevant du public, transférée à l'association partenaire en l'absence du principal de collège, est très difficilement endossable par les porteurs de projet et donc restreint les propositions. Enfin, les coûts de fonctionnement rapportés au nombre de participants s'avèrent nettement au-dessus de la moyenne des autres projets.

3° - Métropole quartiers d'été 2022

Le dispositif 2022 se déroulera du 27 juin au 2 septembre 2022, soit 10 semaines. Les grandes thématiques soutenues sont l'éducation, la culture et le sport, en laissant la possibilité aux associations d'en proposer d'autres. Par ailleurs, des précisions sont sollicitées sur les moyens mis en œuvre pour servir la transition écologique, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Afin que les activités s'insèrent pleinement dans les programmes municipaux suivant les axes développés dans le cadre de la politique de la ville, les porteurs doivent nécessairement soumettre leur projet aux équipes politique de la ville territorialisées et co-mandatées, avant de candidater.

Enfin, l'activité collège ouvert est abandonnée au regard du coût élevé par participant et de sa difficulté de mise en œuvre au plan juridique.

Pour l'année 2022, 200 dossiers ont été déposés. 116 associations ont été retenues pour réaliser 167 actions.

II - Objectifs

Ce dispositif a vocation à financer :

- des activités se déroulant au cœur du quartier ou en lisière, pour favoriser la mixité entre quartiers, mais principalement à destination des habitants-habitantes des QPV et QVA,
- des activités se déroulant entre le 27 juin et le 2 septembre 2022,
- un renforcement des activités estivales (plus de séances, plus d'animateurs/animatrices, plages d'ouvertures élargies, etc.).

III - Financement

Les attributions de subvention seront forfaitaires. Le versement de 70 % du montant de la subvention se fera lors de sa notification par la Métropole. Sur production du budget réalisé et du bilan des actions, le solde de 30 % de la subvention de la Métropole sera versé intégralement, sauf à ce que l'action n'ait pas été réalisée.

Le montant minimum de subvention est de 1 000 €, le montant maximum de 15 000 €.

Le budget du dispositif est de 750 000 € en section de fonctionnement, dont 70 638 € attribués à Escale création et à la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL), par délibération séparée, et 679 362 € pour les associations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dispositif Métropole quartiers d'été 2022,

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 679 362 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition ci-annexée.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 679 362 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220516-282053-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 mai 2022
Date de réception préfecture : 17 mai 2022